

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture  
072-217203363-20260601-26060101-DE  
M. B. S. Télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

DATE DE CONVOCATION  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoints,  
MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra  
LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

PRESENTS 14  
VOTANTS 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

DELIBERATION - N° 26060101 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AVRIL 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'approuver  
le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Audrey FROGER



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture  
07/21/2023 63-20260601-26060102-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

DATE DE CONVOCATION  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence  
de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint,  
MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra  
LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

PRESENTS 14  
VOTANTS 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060102 TARIFS DES SERVICES DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET  
DE RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 4 JUILLET 2026**

**1) TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 4 juillet 2026 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à compter de la rentrée de septembre 2026 la commune va proposer aux parents un portail famille, afin de leur permettre, entre autres, d'inscrire leur(s) enfant(s) en ligne à la cantine, et au repas. Il informe le Conseil que le prix des repas était de 5,23 € pour l'année scolaire 2024/2025, et que depuis la rentrée de septembre 2025 il coûte 5,40 €. Il a donc été nécessaire de revoir les tarifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire à compter du 4/07/2026 et de fixer les tarifs suivants :

**Tarifs au repas :**

- **Enfants** :

- o 1 enfant : 4.41 €/repas/enfant
- o 2 enfants : 4.27 €/repas/enfant
- o 3 enfants : 4.17 €/repas/enfant

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le prix de revient d'un repas pour la Commune de Solesmes s'élève à plus de 10 € (frais de personnel compris).

- **Adultes** : 6.06 € /repas

- **IME** : les repas adultes et enfants seront refacturés aux prix du repas facturé (5.40 € le repas enfant et 6.06 € le repas adulte en 2026).

**2) TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE à compter du 4 juillet 2026 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, les modifications du calcul des heures facturées aux familles depuis la rentrée scolaire 2016-2017 :

- ✓ Facturation du temps passé à la demi-heure
- ✓ Facturation de toutes les heures

Monsieur le Maire, propose au Conseil de maintenir à 0.80 € la demi-heure le montant de l'accueil périscolaire et pour chaque dépassement d'horaire de fixer une amende de 5 €.

Le matin : de 7 h 30 à 8 h 20 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le soir : de 16 h 00 à 18 h 30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 0.80 € la demi-heure le montant de l'accueil périscolaire à compter 4 juillet 2026 et pour tout dépassement d'horaire de fixer une amende de 5 €.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Audrey FROGER

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES SEANCE DU 1 JUIN 2026

**DATE DE CONVOCATION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint, MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

### DELIBERATION - N°26060103 TARIFS TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Taxe sur la Publicité Extérieure est appliquée sur la commune depuis 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6, L.2333-14 et L.2333-15 ;

Vu le code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles L.454-39 à L.454-77 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 25062304 du 23 juin 2025, fixant les tarifs de la TLPE applicables sur la commune en 2026 ;

Considérant que les tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. L'augmentation des tarifs s'élève à 0.9 % entre 2026 et 2027 (source Insee) ;

Considérant que l'augmentation d'un tarif ne peut excéder 5 €/m<sup>2</sup> d'une année sur l'autre ;

Considérant la grille des tarifs normaux et maximaux de la TPE applicables en 2027, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Considérant la possibilité de minorer les tarifs de la TPE, conformément aux dispositions des articles L.454-60 à L.454-62 du code des impositions sur les biens et services ;

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation des tarifs entre 2026 et 2027, ce qui conduit aux tarifs présentés dans le tableau ci-après :

Supports	Surface cumulée des dispositifs	Tarifs année 2026	Tarifs année 2027
Enseignes (Surfaces cumulées)	< 7 m <sup>2</sup>	EXONERATION	EXONERATION
	> 7 m <sup>2</sup> et < 12 m <sup>2</sup>	16,00 €/m <sup>2</sup> /an	16,00 €/m <sup>2</sup> /an
	> 12 m <sup>2</sup> et < 50 m <sup>2</sup>	32,00 €/m <sup>2</sup> /an	32,00 €/m <sup>2</sup> /an
	> 50 m <sup>2</sup>	64,00 €/m <sup>2</sup> /an	64,00 €/m <sup>2</sup> /an
Pré-enseignes et dispositifs publicitaires	Non numériques		
	< 50 m <sup>2</sup>	16,00 €/m <sup>2</sup> /an	16,00 €/m <sup>2</sup> /an
	> 50 m <sup>2</sup>	32,00 €/m <sup>2</sup> /an	32,00 €/m <sup>2</sup> /an
	Numériques		
	< 50 m <sup>2</sup>	48,00 €/m <sup>2</sup> /an	48,00 €/m <sup>2</sup> /an
	> 50 m <sup>2</sup>	96,00 €/m <sup>2</sup> /an	96,00 €/m <sup>2</sup> /an

Il est rappelé que la TPE est recouvrée annuellement par la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Valider la grille tarifaire 2027,
- Inscrire les recettes afférentes au budget 2027,
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Audrey FROGER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026**

**DATE DE CONVOCATION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoints, MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060104 COMMISSION MOBILITES ET SECURITE ROUTIERE**

A l'unanimité, les membres du conseil décident que la liste des membres de la commission mobilités et sécurité routière, soit votée à main levée et non pas à bulletin secret.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les membres du Conseil suivants fassent partie de la commission mobilités et sécurité routière :

Président : Pascal LELIEVRE

Vice-président : Patrick CHOTARD

Membre : Frédéric TOP  
Membre : Yvette GIBON  
Membre : Guillaume CHAMBRAUD  
Membre : Cécile DAILLIERES  
Membre : Florian CORBIN  
Membre : Romaric JOLY  
Membre : Daniel LANCELEUR

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Audrey FROGER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES**  
**SEANCE DU 1 JUIN 2026**

**DATE DE CONVOCATION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**  
**DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint,  
MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra  
LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060105 Convention La MAM ' Enchantée**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil leur délibération du 19 mai 2025 l'autorisant à signer une convention avec la Présidente de l'association La MAM' Enchantée pour la location de la MAM (Maison d'Assistants Maternels).

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention de l'association La MAM ' Enchantée et de lui louer le bâtiment communal la MAM situé rue Saint Aquilin, références cadastrales AD 421, du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027 pour un montant de 350 € par mois.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Présidente de l'association La MAM ' Enchantée pour la location de la MAM.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Audrey FROGER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026**

**DATE DE CONVOCACTION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint, MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060106 Vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie  
- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.

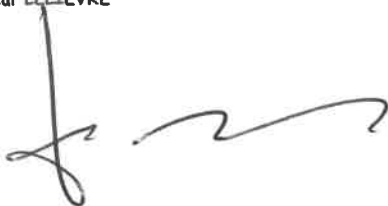
Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé des membres désignés dans la convention de groupement de commande annexé au présent, pour le marché relatif à vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie pour la période 2027-2031.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de désigner la ville de Sablé-sur-Sarthe comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement, ainsi que les éventuels avenants.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Audrey FROGER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026**

**DATE DE CONVOCAZION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la  
présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint,  
MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra  
LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**  
M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**  
M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060107 RECONDUCTION DE GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI  
MATIN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la garderie du mercredi matin est commune à Solesmes et Juigné-sur-Sarthe depuis le 27 février 2019 et qu'elle se déroule dans les locaux de l'école publique de Juigné-sur-Sarthe.

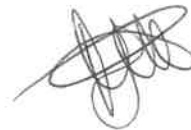
Il est proposé de maintenir une garderie le mercredi matin en commun sur Juigné-sur-Sarthe, sans mise à disposition d'un agent.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter la reconduction de la garderie du mercredi matin commune à Juigné-sur-Sarthe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention.**

Le renouvellement de la convention fera l'objet d'une concertation entre les 2 communes en juin 2027.

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,  
Audrey FROGER



**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 1 JUIN 2026**

**DATE DE CONVOCATION**  
28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

le UN JUIN à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :**  
9 juin 2026

**Étaient présents :**

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint, MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ, Sandra LEROY, Cécile PARÉ, Cécile DAILLIERES, MM. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE** 15

**Absent excusé :**

M. Guillaume CHAMBRAUD.

**PRESENTS** 14  
**VOTANTS** 15

**Procuration :**

M. Guillaume CHAMBRAUD donne procuration à Mme Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLÉ.

**Secrétaire de séance :** Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26060109 Désignation dans 6 commissions intercommunales : un membre titulaire et un membre suppléant représentant Solesmes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de désigner dans chacune des 6 commissions de la Communauté de communes du Pays Sabolien, un membre titulaire et un membre suppléant représentant la commune de Solesmes comme suit :

	commission de développement économique et Administration générale	commission de l'environnement	commission de la Jeunesse, Enseignements, Petite enfance et Parentalité	commission de la Santé, Solidarité et autonomie	Commission aménagement du territoire, de l'Habitat, des Infrastructures et des Mobilités	Commission promotion du territoire, du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture
Titulaire	Pascal Lelièvre	Patrick Chotard	Hélène Congard	Frédéric Top	Frédéric Top	Marie-Antoinette Goupil de Bouillé
Suppléant	Yvette Gibon	Yvette Gibon	Audrey Froger	Hélène Congard	Daniel Lanceleur	Yvette Gibon

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 8 juin 2026  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE



La secrétaire,  
Audrey FROGER

